

- CATALOGUE DE FORMATION 2020 -

LES NOTIONS INDISPENSABLES DU REPRÉSENTANT DU PERSONNEL EN 2020

CSE
COMITÉ DE GROUPE
COMITÉ EUROPÉEN
CONSEIL D'ENTREPRISE
CSE CENTRAL D'ENTREPRISE
OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE





Notre philosophie

Nos formateurs travaillent en liaison avec des Comités Sociaux et Economiques et ont été sélectionnés pour vous orienter et vous guider dans l'exercice de vos attributions.

Nous concevons la formation comme un échange entre le formateur et les intéressés dans une dynamique interactive et pédagogique. Nous nous attachons à donner une dimension concrète et pratique à nos interventions par des mises en situation ou des jeux de rôle pour vous préparer au mieux aux scénarios auxquels vous êtes susceptibles d'être confrontés.

Nos formations sont agréées par GCL Blaye, organisme de formation du groupe dûment habilité (N° d'agrément 72-33-08866-33).

Vos droits à la formation

Les membres titulaires du CSE bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de 5 jours par mandat. Le financement de cette formation et les frais de déplacement sont assurés par le comité sur son budget de fonctionnement. Ces heures de formation ne sont pas imputées sur le crédit d'heures du salarié. Le maintien du salaire du salarié est assuré par l'entreprise.

Notre offre de formation

Nous proposons des formations organisées autour de 10 grands thèmes allant de la prise en main de votre mandat à la fin de votre mandat sans oublier les modalités de valorisation de vos fonctions électives dans votre parcours professionnel.

Nous proposons également des formations vous permettant de vous former sur une journée ou une demi-journée en ne choisissant que les sujets qui vous intéressent.

Nos formations en pratique

Des formations « Intra-entreprise »

Elles sont organisées exclusivement avec des salariés de votre entreprise afin de vous permettre d'échanger sur vos problématiques.

Des formations « inter-entreprises »

Elles vous permettent d'échanger avec des élus de différents horizons professionnels (*minimum de 10 participants*).

Ces formations sont dispensées dans vos locaux ou dans l'une des 30 salles du réseau GCL pouvant accueillir entre 12 à 25 personnes.

Pour un public plus large nous nous chargeons de réserver un lieu central pouvant accueillir jusqu'à 80 personnes.

Toutes nos formations donnent lieu à la remise d'une convocation, d'un programme, du support de formation papier et électronique sur clé USB.

Pour en savoir plus sur nos formations rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertce.fr dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90

Maria Daouki au 01.45.15.90.94

contact@livingstoneexpertce.fr

- SOMMAIRE -

- ✓ Les atouts de nos formations p. 6
- ✓ Nos nouveautés 2020 p. 7
- ✓ Les rendez-vous 2020 à ne pas manquer p. 8

- LES CLEFS DU CSE -

- ✓ **Maîtriser les rouages du CSE en une formation** p. 9

- GRANDS THÈMES -

Intra – entreprise

- ✓ **Le fonctionnement général du CSE** p. 10
- ✓ **Les fondamentaux du mandat d'élu** p. 11
- ✓ **Le comité économique et social pour les initiés** p. 12
- ✓ **Les attributions et les moyens d'action du CSE** p. 14
- ✓ **Le nouveau dialogue social et la négociation collective d'entreprise** p. 15
- ✓ **La base de données économiques et sociales depuis la loi Macron** p. 16
- ✓ **Le nouveau rôle du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail** p. 17
- ✓ **La durée du travail : une zone de tension du droit entre les mains des partenaires sociaux** **NOUVEAUTÉ 2020** p. 18
- ✓ **Les Conventions et Accords collectifs : la lumière sur le principe de primauté de l'accord d'entreprise** **NOUVEAUTÉ 2020** p. 19
- ✓ **L'égalité professionnelle : levons le voile sur les zones d'ombres** **NOUVEAUTÉ 2020** p. 20
- ✓ **Le forfait-jour : un dispositif d'aménagement du temps de travail aux enjeux tentaculaires** **NOUVEAUTÉ 2020** p. 21



- GRANDS THÈMES -

Inter – entreprises

- ✓ Être représentant du personnel en 2020 p. 23
- ✓ Éprouver l'efficacité de son accord CSE p. 24
- ✓ Les enjeux autour des consultations annuelles obligatoires du CSE p. 25
- ✓ Préparer les restructurations d'entreprise négociées p. 26
- ✓ Affronter la restructuration d'entreprise imposée p. 27
- ✓ La négociation collective des conditions de travail p. 28
- ✓ Le pack débutant p. 29
- ✓ Le pack expert p. 30

- À LA CARTE -

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE // COMITÉ D'ENTREPRISE

- ✓ Exemples de formations à la carte et tarifs indicatifs p. 31

- ANNEXE -

- ✓ Modèle lettre demande congé de formation économique p. 33
- ✓ Modèle lettre demande congé de formation en santé, sécurité et conditions de travail p. 34



- Les atouts de nos formations -

Cette année 2020 marque un tournant de taille pour vous élus avec la mise en place de la nouvelle instance et des possibilités offertes aux négociateurs d'aménager son fonctionnement.

Nos experts en droit du travail s'attachent à partager avec vous leurs connaissances à jour de l'actualité juridique et sociale pour vous aider à gérer et optimiser cette transition.

- **Se préparer à formuler un avis éclairé et motivé lors des consultations**
 - Développer les réflexes pour préparer ses réunions
 - Identifier les informations clés pour se prononcer à temps
 - Utiliser les moyens à disposition pour construire son avis
 - Apprivoiser la teneur et le rythme des consultations
 - Distinguer les différents types d'avis

- **Concilier son mandat de représentant et son contrat de travail**
 - Appréhender la répartition des rôles et les missions entre IRP
 - Maîtriser les connaissances fondamentales du rôle du représentant du personnel
 - Valoriser les connaissances acquises au cours du mandat
 - Valider son parcours de représentant du personnel

- **Anticiper les grands changements réglementaires pouvant influencer la marche de l'entreprise en cernant l'environnement financier et social de votre entreprise**
 - Acquérir les réflexes pour préparer les réunions
 - Exploiter la masse de l'information
 - Repérer les erreurs à ne pas commettre
 - Poser les bonnes questions
 - Savoir articuler l'environnement juridique et les réalités de l'entreprise.

- **Des formations sur mesures vous permettant d'être opérationnel dès leur achèvement**
 - Repartez avec votre règlement intérieur validés par nos experts
 - Composez vous-mêmes les formations dont vous avez besoins
 - Participez à des sessions de formation par niveau

- **Un suivi personnalisé**
 - Nos experts s'engagent à répondre à toutes les questions qui pourraient survenir suite à une formation



- Nos nouveautés 2020 -

Au regard tant de la place accordée à la négociation collective par les dernières réformes sociales qu'au vu des nouveaux outils mis en place pour valoriser les compétences acquises lors de vos mandats, de nouvelles formations ont été mises en place pour vous aider à exercer sereinement votre mandat.

Gagnez du temps

- Repartez avec un document clé en main en participant à nos formations sur le règlement intérieur du CSE. Nos experts sont là pour vous aider à rédiger votre propre règlement ou procéder à son audit si vous l'avez déjà adopté.
- Apprenez à décrypter les données pertinentes du bilan social mais aussi à lire les comptes de l'entreprise.

Agissez sur les enjeux sociaux de votre entreprise

- **La durée du travail, une zone de tension du droit entre les mains des partenaires sociaux.** La loi El Khomri et les ordonnances Macron ont accordé une place importante à l'accord d'entreprise qui peut désormais déroger à l'accord de branche et dans de nombreux domaines : aménagement du contingent annuel d'heures supplémentaires donnant lieu à repos compensateur, définition de la notion de salariés éligibles au forfait jour ... le champ des possibles est désormais très large.
- **Les conventions et accords collectifs : la lumière sur le principe de primauté des accords d'entreprise** Il est désormais acté qu'il faut encourager la conclusion d'accord collectif à un niveau pertinent : celui de l'entreprise. Pour autant, et lorsque l'entreprise appartient à un Groupe doit-on faire primer l'accord de Groupe ou l'accord d'entreprise ? De même, s'il y a des délégués syndicaux dans l'entreprise peut-on conclure un accord avec le CSE ? Autant de questions que nos experts essayeront de résoudre avec vous.
- **L'égalité professionnelle : levons le voile sur les zones d'ombres.** Cette notion fourre-tout englobe aussi bien le principe de non-discrimination que le principe d'égalité de traitement. Au regard des nouvelles obligations imposées par la loi Avenir professionnel concernant le calcul de l'index de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes mais aussi des revirements jurisprudentiels intervenus sur les différences de traitements conventionnelles, un point semble devoir être fait sur cette notion ambiguë.
- **Le forfait jour : un dispositif d'aménagement du temps de travail aux enjeux tentaculaires.**

Faites reconnaître vos compétences : tout au long de l'exercice de votre mandat vous développez des compétences professionnelles qui pourraient vous permettre de changer de qualification ou encore de voir votre rémunération augmenter. Participez à nos sessions de formations et apprenez aux côtés de nos experts à vous saisir des dispositifs mis en place pour valoriser les compétences acquises dans le cadre de vos mandats.



- Les rendez-vous 2020 à ne pas manquer -



Pour ne rien manquer de nos grands rendez-vous inter-entreprises organisés toujours au plus près de vous, un petit rappel de nos formations grands thèmes 2020.

Les dates et lieux de nos formations n'étant pas encore définis, nous vous invitons à nous contacter ou à consulter notre site si vous êtes intéressés.

A PARIS

ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL EN 2020

LES ENJEUX AUTOURS DES CONSULTATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DU CSE

PRÉPARER LES RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISE NÉGOCIÉES

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

A RENNES

ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL EN 2020

LES ENJEUX AUTOURS DES CONSULTATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DU CSE

A BORDEAUX

ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL EN 2020

LES ENJEUX AUTOURS DES CONSULTATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DU CSE



- LES CLEFS DU CSE -

MAÎTRISER LES ROUAGES DU CSE EN UNE FORMATION

Si le « 3 en 1 du CSE » vous effraie, que vous êtes dans le doute aussi bien sur le contenu de vos attributions que vos moyens d'actions, participez à cette formation qui vous permettra de vous investir pleinement dans votre mandat dès le premier jour.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
5 jours	7 000 € HT	En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix

• LE CSE À LA LOUPE

(✓ à la carte)

- La mise en place du Comité
- Les participants aux réunions et leur déroulement
- L'organisation interne
- Le règlement intérieur
- La délégation du Comité au conseil d'administration
- La comptabilité du Comité
- La personnalité morale
- La disparition du Comité

• LES ATTRIBUTIONS ET LES MOYENS D'ACTION DU CSE

(✓ à la carte)

- Les compétences économiques du Comité
- Les experts du Comité
- La négociation avec le Comité
- Les indicateurs économiques externes à suivre
- Les indicateurs économiques internes à suivre

• LE FONCTIONNEMENT GENERAL DU COMITÉ

(✓ à la carte)

- Ses assurances et sa responsabilité
- Ses moyens financiers
- Son équipement
- Ses salariés

• LA BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DEPUIS LA LOI MACRON

(✓ à la carte)

- Son cadre légal
- Son adaptabilité aux besoins des élus
- Le poids de sa non-conformité

• LES FONDAMENTAUX DU MANDAT D'ELU

(✓ à la carte)

- Les caractéristiques du mandat
- Les prérogatives du Comité
- Les différences entre les statuts de titulaire et de suppléant
- La valorisation du parcours professionnel des élus

• LE NOUVEAU RÔLE DU CSE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITION DE TRAVAIL

(✓ à la carte)

- Le fonctionnement du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les missions du CSE et de sa Commission SSCT
- Comprendre les enjeux et les risques
- Identifier les risques et les solutions



- GRANDS THÈMES -

LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU COMITÉ

Cette formation, qui peut être dispensée en format synthétique d'une demi-journée ou complet d'une journée, est destinée aux élus du CSE.

Elle vous apporte un éclairage indispensable sur les enjeux de gestion interne de l'instance.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
8 heures	1 600 € HT	En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix

• LE COMITÉ PERSONNE MORALE

(✓ à la carte)

- La signature des contrats
- L'action en justice
- L'action en référé
- L'action civile
- L'action au pénal

• L'ÉQUIPEMENT DU COMITÉ

(✓ à la carte)

- Le local, son accès
- Le matériel
- Les panneaux d'affichage
- Le site internet
- Les moyens de communication du Comité
- Le courrier postal du Comité
- L'accès à Internet
- Le courrier électronique et les adresses mails dédiées

• LES ASSURANCES DU COMITÉ

(✓ à la carte)

- Sa responsabilité civile
- Sa responsabilité spécifique

• LES SALARIÉS DU COMITÉ

(✓ à la carte)

- Embauchés ou détachés ?
- Les permanents du Comité
- Les salariés détachés
- La rémunération : sur quel budget ?

• LES MOYENS FINANCIERS DU COMITÉ

(✓ à la carte)

- Le budget de fonctionnement
- Le budget des activités sociales et culturelles
- Le transfert du patrimoine inter-instance
- Le transfert des excédents entre budgets du CSE
- Les comptes bancaires du Comité

• LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ

(✓ à la carte)

- Les modalités de fonctionnement du Comité
- Les modalités de rapport aux salariés du Comité
- Les interdits du règlement intérieur
- La préparation et le vote du règlement intérieur du Comité
- Rédaction ou audit de votre règlement intérieur avec nos experts **NOUVEAU**



- GRANDS THÈMES -

LES FONDAMENTAUX DU MANDAT D'ÉLU

Si le CSE est l'institution chargée de faire le relai entre les salariés et l'employeur tant concernant leurs problématiques individuelles que leurs conditions d'emplois, le CSE c'est aussi et avant tout des Femmes et des Hommes qui dans le cadre de leurs prérogatives développent un ensemble de savoir-faire méritant d'être reconnu et valorisé.

Au-delà de parfaire vos connaissances sur les règles entourant le mandat et la vie de l'instance, cette formation a également pour objet de vous présenter les atouts liés à l'exercice de votre mandat électif dans le cadre de votre parcours professionnel.

DURÉE 4 heures	TARIF 800 € HT	DÉROULEMENT En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix
--------------------------	--------------------------	---

• LES CARACTÉRISTIQUES DU MANDAT

(✓ à la carte)

- La durée, la succession, la prorogation le cumul de mandat
- La protection des élus
- L'impact de la suspension du contrat de travail
- L'impact de la modification de la situation juridique
- La fin du mandat

• LES DIFFÉRENCES ENTRE TITULAIRE ET SUPPLÉANT

(✓ à la carte)

- La présence aux réunions
- Les droits de vote
- Le temps consacré à l'exercice de la mission
- La mutualisation mensuelle du crédit d'heures
- L'utilisation annuelle du crédit d'heures

• LES PRÉROGATIVES DU COMITÉ

(✓ à la carte)

- Les compétences regroupées
- Les informations-consultations récurrentes et ponctuelles
- La marche générale de l'entreprise et le droit d'alerte économique
- Les autres droits d'alerte

• LA VALORISATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL DES ELUS **NOUVEAU**

(✓ à la carte)

- L'entretien de début et de fin de mandat
- La certification des compétences développées dans le cadre du mandat
- La garantie d'évolution de rémunération
- Les dispositifs conventionnels



- GRANDS THÈMES -

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE POUR LES INITIÉS

« Une formation qui devrait être obligatoire pour tout élu ». Elle vous permettra d'aborder votre mandat au sein de la nouvelle instance avec une connaissance approfondie de vos obligations, de vos prérogatives et de vos droits ainsi qu'avec le bagage historique nécessaire à la compréhension de sa structure.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
8 heures	1 600 € HT	En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix

• LA MISE EN PLACE DU COMITÉ

(✓ à la carte)

- Les nouvelles conditions à réunir
- Qui prend l'initiative ?
- Structure imposée ou négociée ?
- Le protocole d'accord préélectoral

• L'ORGANISATION INTERNE DU COMITÉ

(✓ à la carte)

- Les attributions du président (rôle et obligations)
- Le rôle du secrétaire
- Le rôle du trésorier
- Les autres membres
- Les commissions
- Les représentants de proximité **NOUVEAU**

• LES PARTICIPANTS AUX RÉUNIONS

(✓ à la carte)

- Les élus
- Les représentants syndicaux
- Le président et ses assistants
- Les personnalités extérieures

• LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ

(✓ à la carte)

- Les modalités de fonctionnement du Comité
- Les modalités de rapport aux salariés du Comité
- Les interdictions du règlement intérieur
- La préparation et le vote du règlement intérieur du Comité
- Rédaction ou audit de votre règlement intérieur avec nos experts **NOUVEAU**
- Dans quel cas le Comité doit-il voter ?
- Les résolutions du Comité
- Les avis du Comité
- Les autres décisions du Comité

• LA DÉLÉGATION DU COMITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(✓ à la carte)

- La représentation du Comité au Conseil d'Administration ou Conseil de surveillance
- La représentation du Comité en Assemblée générale des actionnaires

• LE DÉROULEMENT DES RÉUNIONS

(✓ à la carte)

- La 1ère réunion après élection
- Les réunions suivantes
- La périodicité des réunions
- L'ordre du jour et les convocations
- L'organisation des débats

• LA COMPTABILITÉ DU COMITÉ

(✓ à la carte)

- La distinction des Comités par taille
- Les objectifs de la comptabilité
- Les contrôles à effectuer
- Les comptes rendus de gestion à réaliser



- GRANDS THÈMES -

LES ATTRIBUTIONS ET LES MOYENS D'ACTION DU CSE

Si la réduction du nombre d'heures de délégation et d'élus dans l'entreprise sont souvent pointés du doigt, les nouveaux moyens mis à dispositions du CSE quant à l'exercice de ses nouvelles attributions sont souvent occultés. Commission spécifiques, représentants de proximités assurant un maillage territorial de proximité sont des instruments juridiques nouveaux dont il convient de se saisir.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
8 heures	1 600 € HT	En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix

• LE RÔLE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

(✓ à la carte)

- Dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Dans les entreprises d'au moins 50 salariés

• LES PRÉROGATIVES DU CSE

(✓ à la carte)

- Les consultations récurrentes
- Les consultations ponctuelles
- Le défaut d'information
- Le défaut de consultation
- Le droit de véto
- Le droit d'alerte économique

• LES MOYENS AU SERVICE DU CSE NOUVEAU

(✓ à la carte)

- La Commission santé, sécurité et conditions de travail
- Les autres Commissions
- Les représentants de proximité
- Le défaut de consultation

• LA NÉGOCIATION AVEC LE COMITÉ

(✓ à la carte)

- Les accords de participation et d'intéressement
- La négociation en l'absence de Délégué Syndical

• LES EXPERTS DU COMITÉ

(✓ à la carte)

- Le recours à un expert-comptable
- Le recours à un expert-comptable dans le cadre des consultations récurrentes
- Le recours à un expert-comptable dans le cadre des consultations ponctuelles
- Les autres experts

• LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES EXTERNES À SUIVRE

(✓ à la carte)

- Le marché et la concurrence
- Le groupe, les partenaires
- Les produits, les prestations, les volumes
- La clientèle
- Les SIG
- Les ressources en capitaux

• LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES INTERNES À SUIVRE

(✓ à la carte)

- Les investissements
- Les perspectives
- Les documents à disposition pour ce suivi



- GRANDS THÈMES -

LE NOUVEAU DIALOGUE SOCIAL ET LA NÉGOCIATION COLLECTIVE D'ENTREPRISE

Les ordonnances Macron le confirme : il faut faciliter autant que faire se peut la conclusion d'accord collectif à un niveau pertinent, celui de l'entreprise. Ainsi de multiples prérogatives ont été dévolues aux partenaires sociaux et notamment concernant la négociation du fonctionnement du CSE.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
7 heures	1 400 € HT	En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix

- **LE RÔLE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

(✓ à la carte)

- Dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Dans les entreprises d'au moins 50 salariés

- **LA REFORME DU DIALOGUE SOCIAL EN ENTREPRISE**

(✓ à la carte)

- Le regroupement des Instances Représentatives du Personnel et ses conséquences
- La répartition des rôles entre instances centrales et d'établissement
- La négociation du fonctionnement du CSE **NOUVEAU**

- **LES MODIFICATIONS APPORTÉES EN MATIÈRE DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL**

(✓ à la carte)

- La rupture conventionnelle collective
- Les licenciements économiques

- **LE PANORAMA DES NOUVELLES MESURES INTÉRESSANT LES RELATIONS COLLECTIVES**

(✓ à la carte)

- Le renouvellement de la négociation collective
- La place de l'accord collectif d'entreprise
- Les nouvelles souplesses en droit du travail

- **L'EXERCICE DES MANDATS DE REPRÉSENTATION DES SALARIÉS**

(✓ à la carte)

- La professionnalisation des mandats
- Les nouveaux droits des représentants du personnel
- Les nouveaux devoirs des représentants du personnel



- GRANDS THÈMES -

LA BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DEPUIS LA LOI MACRON

L'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 désormais devenue loi, permet aux partenaires sociaux d'adapter la BDES à leurs besoins en permettant de négocier tant le fonctionnement que l'architecture de cet outil de travail au service des élus.

Que les acteurs se saisissent ou non des possibilités offertes par la loi, les ordonnances Macron ont en tout état de cause permis d'harmoniser les règles en les centralisant.

DURÉE 3 heures	TARIF 600 € HT	DÉROULEMENT En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix
--------------------------	--------------------------	---

- **LE CADRE LÉGAL ENTOURANT LA BDES**
 - Son contenu, son accès, son rôle
 - **LE POIDS DE SA NON CONFORMITÉ**
 - Son impact sur l'exercice des prérogatives des élus
-
- **L'ADAPTABILITÉ AUX BESOINS DES ÉLUS**
 - Savoir négocier pour en adapter le contenu aux réalités de votre entreprise et à vos besoins



- GRANDS THÈMES -

LE NOUVEAU RÔLE DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Absorbant l'intégralité des prérogatives historiquement dévolues au CHSCT, tous les membres élus du CSE et, lorsqu'elle existe, ceux de sa commission SSCT doivent pouvoir appréhender les problématiques centrales en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail rencontrées par leurs salariés au quotidien dans l'entreprise.

Cette formation, reposant sur les retours d'expériences de bonnes pratiques dans l'exercice de mandats CHSCT et structurée de manière à permettre de travailler concrètement sur la situation réelle des participants, leur expérience par la mise en œuvre d'études de cas et de jeux de rôle, à pour objectifs de préparer les élus à l'exercice plein de leur nouveau mandat.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
14 heures	2 800 € HT	En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix

• FONCTIONNEMENT DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Droits et devoirs du CSE, de la Commissions SSCT et relations avec les autres acteurs de la sécurité
- Le fonctionnement et les moyens d'action du CSE et de sa Commission SSCT
- Préventions et obligations de l'employeur (*situations de danger grave et imminent, droit d'alerte et de retrait, les 9 principes généraux de prévention*)
- Les cas de responsabilité de l'employeur

• COMPRENDRE LES ENJEUX ET LES RISQUES

- Situer les atteintes à la santé liées à l'activité physique, les enjeux humains et économiques et les facteurs de risques
- Les risques psychosociaux, le stress au travail, le burnout, la violence au travail, le harcèlement et les addictions

• LES MISSIONS DU CSE ET DE SA COMMISSION SSCT

- Arbre des causes, principes et méthodes, enquêtes, analyse et solutions
- Évaluation des risques professionnels
- Dispositions particulières (*intervention d'entreprises extérieures, insertion des handicapés et accueil des intérimaires*)

• IDENTIFIER LES RISQUES ET LES SOLUTIONS

- Savoir décrire son activité de travail et repérer les situations dangereuses
- Identifier les déterminants de l'activité physique
- Analyser une situation de travail
- Savoir proposer des solutions d'amélioration



- NOS NOUVEAUTES -

LA DURÉE DU TRAVAIL, UNE ZONE DE TENSION DU DROIT ENTRE LES MAINS DES PARTENAIRES SOCIAUX

En ce qu'elle fait partie des thèmes sur lesquels le CSE doit formuler un avis, la maîtrise de la notion de durée du travail est un préalable nécessaire.

Cette formation, reprend les grandes notions en matière de durée du travail, agrémentées des nouveautés introduites en la matière par la loi EL Khomri qui accorde une place centrale à la négociation collective en ce domaine.

DURÉE 4 heures	TARIF 800 € HT	DÉROULEMENT En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix
--------------------------	--------------------------	---

- **LA DURÉE DU TRAVAIL**

- La notion de temps de travail effectif
- Les temps de pauses et de déplacements
- L'astreinte et les périodes d'équivalence
- La durée légale du travail
- Les jours fériés

- **LES MODALITÉS D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

- Le forfait jour
- Le télétravail
- Le travail de nuit
- Le temps partiel

- **L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

- La modulation du temps de travail
- Les cycles de travail
- Les heures supplémentaires
- Les horaires collectifs et individuels



- NOS NOUVEAUTES -

LES CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS : LA LUMIÈRE SUR LE PRINCIPE DE PRIMAUTÉ DES ACCORDS D'ENTREPRISE

Depuis 2004, les réformes ne cessent de s'enchaîner concernant l'articulation des différentes sources du droit du travail entre elles, avec l'idée de favoriser autant que faire ce peu la conclusion d'un accord et ce à un niveau pertinent : celui de l'entreprise.

Cette formation a vocation à vous permettre de maîtriser la nouvelle hiérarchie des normes en droit du travail afin de vous aider à déterminer tant la norme applicable au sein de l'entreprise que les possibilités ouvertes par la négociation collective.

DURÉE 4 heures	TARIF 800 € HT	DÉROULEMENT En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix
--------------------------	--------------------------	---

- **CADRE LÉGAL ET PRINCIPES DIRECTEURS**

- Les différents types de conventions et accords
- La hiérarchie des normes
- Le principe de faveur
- L'égalité de traitement
- La durée des conventions et accords collectifs

- **LES ACTEURS DE LA NÉGOCIATION**

- La négociation avec le délégué syndical
- La négociation avec les titulaires du CSE
- La négociation avec un salarié mandaté
- La négociation dans le cadre du conseil d'entreprise



- NOS NOUVEAUTES -

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : LEVONS LE VOILE SUR LES ZONES D'OMBRES

Egalité de traitements et discriminations sont deux notions distinctes mais souvent confondues. Alors que la discrimination vise un traitement différencié en raison de motifs prohibés tels que les opinions politiques ou encore l'origine, l'égalité de traitement vise l'égalité de conditions de travail. Cette formation a pour objet de vous aider à maîtriser ces deux notions mais aussi à déterminer le champ du possible en matière d'égalité de traitement au vu des récentes évolutions jurisprudentielles mais aussi au regard de la loi avenir professionnel qui renforce la notion d'égalité entre les femmes et les hommes.

DURÉE 2 heures	TARIF 400 € HT	DÉROULEMENT En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix
--------------------------	--------------------------	---

- **L'INTERDICTION DES DISCRIMINATIONS**
 - Motifs prohibés
 - Portée de l'interdiction
- **ZOOM SUR L'INTERDICTION DE DISCRIMINATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**
 - Les obligations d'affichages de l'employeur
 - La formation des recruteurs
 - La négociation annuelle obligatoire
- **L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE TOUS LES SALARIÉS**
 - Le principe d'égalité de traitement
 - Les dérogations admises par la voie conventionnelle
- **APPROCHE CRITIQUE DE L'INDEX**
 - L'obligation de publication de l'index
 - Les modalités de calcul de l'index



- NOS NOUVEAUTES -

LE FORFAIT JOUR : UN DISPOSITIF D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL AUX ENJEUX TENTACULAIRES

Bien que le recours au forfait jour est devenue monnaie courante dans les entreprises, la licéité des dispositifs prévoyant ce mode d'organisation du travail est souvent questionnable. La loi travail puis les des ordonnances Macron ont mis en place un cadre juridique destiné à sécuriser les forfaits jours et d'apporter des garanties suffisantes aux salariés.

Cette formation destinée aussi bien aux membres du CSE qu'aux délégués syndicaux a pour objet de vous permettre de mettre en place des forfaits-jour sécurisés mais aussi à comprendre les enjeux découlant d'un dispositif de forfait-jour irrégulier.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
4 heures	800 € HT	En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix

• LE CADRE LÉGAL

- La notion
- Les salariés éligibles au forfait jour
- Le suivi de la charge de travail des salariés
- Le droit à la déconnexion
- L'entretien annuel

• L'ACCORD COLLECTIF INSTITUANT LE FORFAIT JOUR

- La consultation du CSE
- Les actions à entreprendre en cas d'accord collectifs non conforme aux exigences légales et jurisprudentielles
- Le risque contentieux en cas de forfait jour irrégulier





- GRANDS THÈMES INTER ENTREPRISES -

ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL EN 2020

Depuis le 1er janvier 2020, toutes les entreprises sont censées avoir mis en place leur CSE. Si les règles de fonctionnement restent sensiblement les mêmes que celles des CE, la fusion de l'ensemble des anciennes IRP en une seule instance vient flouter les frontières sur le rôle de chaque membre.

Le but de ce rendez-vous est de fournir les clés de compréhension par la présentation des mécanismes de fonctionnement afin de permettre le plein exercice du mandat de représentant du personnel.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
8 heures	300 € HT par stagiaire Restauration incluse Tarifs dégressifs pour les groupes	À déterminer

• LES ACTEURS DU CSE

- Le président
- Les titulaires et suppléants
- Le secrétaire du CSE
- Le trésorier

(✓ à la carte)

• LA DÉFINITION DES RÔLES DES MEMBRES DU CSE

- Le rôle de la négociation collective

(✓ à la carte)

• LA PRÉSIDENTIE DU CSE

- L'employeur
- Les assistants de l'employeur
- Les représentants de l'employeur

(✓ à la carte)

• SE POSITIONNER DANS L'INSTANCE

- La périodicité des réunions
- Les thèmes des réunions
- Simulation d'une réunion

(✓ à la carte)

• L'ADMINISTRATION DU BUREAU DU CSE

- Le règlement intérieur
- Mise en situation pratique de l'adoption du règlement
- Le budget du CSE

(✓ à la carte)



- GRANDS THÈMES INTER ENTREPRISES -

ÉPROUVER L'EFFICACITÉ DE SON ACCORD CSE

Le coût du Dialogue social pour l'entreprise se cristallise autour des accords de droit syndical et de fonctionnement du CSE. Les entreprises investissant dans le dialogue social, en concluant des accords de fonctionnement du CSE avec des normes adaptées à leur besoin disposeront d'une nette longueur d'avance en terme d'efficacité par rapport à celles qui se limiteront à appliquer strictement le code du travail. Le comité d'évaluation des ordonnances relève que les accords CSE « apparaissent hétérogènes et peu innovants ». Les partenaires sociaux n'auraient pas réellement saisi l'invitation de l'ordonnance à repenser, par un diagnostic partagé leur représentation du personnel Partant, comment les délégués syndicaux peuvent-ils tirer leur épingle du jeu pour négocier sous des auspices favorables ?

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
8 heures	300 € HT par stagiaire Restauration incluse Tarifs dégressifs pour les groupes	À déterminer

• VOTRE ACCORD DE MISE EN PLACE DU CSE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

(✓ à la carte)

- Les champs ouverts à la négociation collective
- Les dispositions supplétives

• LA NÉGOCIATION ENVISAGÉE AVEC LE CSE

(✓ à la carte)

- Les accords d'intéressement
- Les accords de participation
- Simulation d'une réunion de négociation d'avenant

• LES LEVIERS DE NÉGOCIATION COLLECTIVE SUR LE FONCTIONNEMENT DU CSE

(✓ à la carte)

- Le mandat d'élu
- La périodicité et le contenu des consultations récurrentes
- Les avis du CSE
- Les niveaux de consultation
- Les réunions du CSE
- La BDES
- La mise en place de Commissions
- La mise en place de représentants de proximité

• LES STRATÉGIES DE CONCESSIONS MUTUELLES

(✓ à la carte)



- GRANDS THÈMES INTER ENTREPRISES -

LES ENJEUX AUTOUR DES CONSULTATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DU CSE

Les consultations récurrentes comme ponctuelles, les modalités d'informations, leur déroulement sont déterminées par accord.

À titre illustratif, dans une conception extrême, il est légalement possible de convenir que les consultations annuelles récurrentes deviennent triennales et d'un recours unique à l'expertise pour les trois consultations. On voit bien là, la marge de manœuvre. Quels intérêts à connaître le contenu des consultations portant sur la Politique Sociale ou encore la Situation Financière de son entreprise de l'année dernière ? Comment être en mesure d'interpeller le Conseil d'Administration ou de Surveillance sur les Orientations Stratégiques définies ? Cette journée a pour but de permettre à chaque membre du CSE de s'imprégner des sujets incontournables sur lesquels il sera amené à donner son avis.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
8 heures	300 € HT par stagiaire Restauration incluse Tarifs dégressifs pour les groupes	À déterminer

- **LES INFORMATIONS INDISPENSABLES DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS**

(✓ à la carte)

- L'investissement social
- L'investissement matériel et immatériel
- L'égalité professionnelle
- Les flux financiers

- **ANALYSER LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE**

(✓ à la carte)

- Savoir lire les données pertinentes du bilan social
- Savoir lire les comptes de l'entreprise

- **PESER SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ENTREPRISE**

(✓ à la carte)

- **JUGER LA POLITIQUE SOCIALE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EMPLOI DÉPLOYÉE**

(✓ à la carte)

- **SIMULATION D'UNE CONSULTATION ANNUELLE**

(✓ à la carte)



- GRANDS THÈMES INTER ENTREPRISES -

PRÉPARER LES RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISE NÉGOCIÉES

Les ordonnances Macron ont notamment démultiplié les possibilités de négocier au niveau de l'entreprise avec les accords de performance collective ou encore la rupture conventionnelle collective. La place du droit négocié et particulièrement celui de l'accord d'entreprise n'a cessé de grandir ces trente dernières années. Les options de gestion prévisionnelle de l'emploi à disposition des partenaires sociaux se sont agrandies. Ce forum a pour but de préparer les participants sur les possibilités de gestion des effectifs par la voie négociée mais aussi d'appréhender les zones nerveuses contenues dans ces accords.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
8 heures	300 € HT par stagiaire Restauration incluse Tarifs dégressifs pour les groupes	À déterminer

• L'ARTICULATION ENTRE LES VOIES NÉGOCIÉES ET IMPOSÉES

(✓ à la carte)

- L'accord de méthode
- L'accord PSE et son contenu
- Le document unilatéral et son contenu
- La consultation du CSE

• LE PLAN DE DÉPARTS VOLONTAIRES

(✓ à la carte)

- La consultation du CSE
- Les règles en matière de rupture des contrats de travail

• LES ÉCUEILS DE L'ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE À LA LOUPE

(✓ à la carte)

- Son impact sur les contrats de travail
- Le risque de licenciement

• LES RUPTURES CONVENTIONNELLES COLLECTIVES

(✓ à la carte)

- L'accord collectif prévoyant ce dispositif
- Les salariés éligibles
- L'information du CSE
- Le contrôle de la Direccte



- GRANDS THÈMES INTER ENTREPRISES -

AFFRONTER LA RESTRUCTURATION D'ENTREPRISE IMPOSÉE

Bien que les plans de sauvegarde de l'emploi peuvent désormais être négociés, il n'en demeure pas moins que l'entreprise dispose d'une marge de manœuvre accrue en la matière. Entre le planning serré, l'annonce du projet de licenciement, la première réunion permettant la désignation de l'expert et celle permettant de déterminer le contenu du document soumis à l'administration mais aussi en raison du stress engendré par la suppression des emplois, il est difficile pour les élus d'appréhender sereinement cette période.

Cette formation a donc pour objet de vous permettre de maîtriser au mieux les rouages de cette procédure en vous donnant les éléments qui vous permettront de protéger au mieux les emplois.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
8 heures	300 € HT par stagiaire Restauration incluse Tarifs dégressifs pour les groupes	À déterminer

• L'ARTICULATION ENTRE LES VOIES NÉGOCIÉES ET IMPOSÉES

(✓ à la carte)

- L'accord de méthode
- L'accord PSE
- Le document unilatéral

• LES GRANDES MESURES DU LIVRE I D'UN PSE

(✓ à la carte)

- Les mesures prises pour éviter les départs
- Les mesures sociales d'accompagnement

• LA PROCÉDURE DE MISE EN PLACE D'UN PSE

(✓ à la carte)

- L'information de la Direccte
- La rédaction du document unilatéral
- La consultation du CSE
- Le recours à l'expertise

• LES GRANDES MESURES DU LIVRE II D'UN PSE

(✓ à la carte)

- Les motifs du projet de restructuration
- Les postes touchés par la restructuration

• LES PLANS DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI NON NÉGOCIÉS

(✓ à la carte)

- Le suivi de la procédure par la Direccte
- Les avis et observations de la Direccte

• LA VALIDATION D'UN ACCORD PSE

(✓ à la carte)

- Le rôle de la Direccte
- La mise en œuvre des mesures de reclassement
- La notification des licenciements



- GRANDS THÈMES INTER ENTREPRISES -

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Comme la loi Rebsamen de 2015, la loi El Khomri 2016 n'était qu'une mise en bouche d'une tendance intensifiée depuis 2013 à savoir celle de donner plus de place à la négociation collective. Cette volonté de renforcer le rôle de la négociation collective d'entreprise, par tous moyens, accord majoritaire ou par voie référendaire est au cœur de la réforme sociale engagée au lancement du mandat de notre actuel Président. Les domaines où les accords d'entreprises peuvent déroger aux accords de branches sont plus étendus que jamais. Ce rendez-vous a pour but de permettre d'avoir une vision claire et globale des possibilités de négociation.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
8 heures	300 € HT par stagiaire Restauration incluse Tarifs dégressifs pour les groupes	À déterminer

- **LE RÔLE DE LA BRANCHE EN MATIÈRE DE NÉGOCIATION COLLECTIVE** (✓ à la carte)
 - Les domaines réservés de droit à la Branche
 - Les domaines facultativement réservés à la Branche
 - La régulation de la concurrence par la Branche
 - L'articulation entre l'accord de branche et l'accord d'entreprise
- **NÉGOCIER** (✓ à la carte)
 - Se positionner dans les négociations
 - Préparer les négociations
 - La durée du travail
 - La rémunération en connaissance de la situation
 - Les accords de méthode
 - Simulation d'une négociation



- GRANDS THÈMES INTER ENTREPRISES -

LE PACK DÉBUTANT

Cette formation a été conçue pour permettre aux membres du CSE nouvellement élus d'acquérir les bases concernant tant le fonctionnement de l'instance que les prérogatives attachées au mandat d'élu.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
15 heures	3 000 € HT	En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix

• LES ATTRIBUTIONS DU CSE

- Les attributions dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Les attributions dans les entreprises de plus de 50 salariés

• LES EXPERTISES

- Le recours à un expert dans le cadre des consultations récurrentes
- Le recours à un expert dans le cadre des consultations ponctuelles

• LES PARTICIPANTS AUX RÉUNIONS

- Les élus
- Les représentants syndicaux
- Le président et ses assistants
- Les personnalités extérieures

• LES MOYENS MATÉRIELS DU CSE

- Le local, le matériel
- Les panneaux d'affichage
- L'accès à internet et le site internet
- Les moyens de communication du Comité
- Le courrier postal du Comité
- Le courrier électronique et les adresses mails dédiées

• LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ

- Les modalités de fonctionnement du Comité
- Les modalités de rapport aux salariés du Comité
- Les interdictions du règlement intérieur
- La préparation et le vote du règlement intérieur du Comité

• LES MOYENS FINANCIERS DU COMITÉ

- Le budget de fonctionnement
- Le budget des activités sociales et culturelles
- Le transfert des excédents entre budgets du CSE
- Les comptes bancaires du Comité

• LE MANDAT D'ÉLU

- Les caractéristiques du mandat
- Les différences entre titulaires et suppléants
- Les protections liées au mandat

• LA BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

- Son contenu, accès, rôle.
- Le poids de sa non-conformité



- GRANDS THÈMES INTER ENTREPRISES -

LE PACK EXPERT

Cette formation a été conçue pour permettre aux membres du CSE ayant déjà exercé plusieurs mandats d'approfondir leurs connaissances dans le cadre d'une formation spécifique.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
15 heures	3 000 € HT	En intra entreprise, sur-mesure aux dates et lieux de votre choix

- **LES STRUCTURES COMPLEXES**

- Le découpage en établissement distinct
- La reconnaissance d'une unité économique et sociale

- **LES ACCORDS COLLECTIFS INTERÉSSANTS LE CSE**

- L'aménagement du temps de travail
- L'égalité professionnelle
- Le forfait jour

- **LE CSE DANS LES ENTREPRISES A STRUCTURES COMPLEXES**

- Le CSE central
- Le CSE d'établissement
- Le Comité de Groupe

- **LA DÉLÉGATION DU COMITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- La représentation du Comité au Conseil d'Administration ou Conseil de surveillance
- La représentation du Comité en Assemblée générale des actionnaires
- La représentation des salariés au conseil d'administration

- **LES MOYENS AU SERVICE DU CSE**

- La Commission santé, sécurité et conditions de travail
- Les autres Commissions
- Les représentants de proximité
- Le défaut de consultation



- À LA CARTE -

AU FIL DE VOS TRAVAUX, AU GRÉ DE VOS BESOINS

Vous pouvez choisir au sein de chacun des modules de formation les sujets intéressant votre instance, en fonction de vos besoins. Si vous souhaitez choisir un thème de formation non mentionné dans ce catalogue, vous pouvez contacter nos experts qui seront ravis de créer un programme rien que pour vous.

À titre non exhaustif, voici quelques exemples de formation à la carte figurant dans le catalogue :

	DURÉE	TARIF
Les prérogatives du Comité	2 heures	400 € HT
Les compétences économiques du Comité	2 heures	400 € HT
Les experts du Comité	2 heures	400 € HT
Les indicateurs économiques externes et internes à suivre	4 heures	800 € HT
Les caractéristiques du mandat d'élu	2 heures	400 € HT
Les prérogatives du Comité	2 heures	400 € HT
Les différences entre titulaire et suppléant	1 heure	200 € HT
Les participants aux réunions	1 heure	200 € HT
Le déroulement des réunions	3 heures	600 € HT
Le règlement intérieur	3 heures	600 € HT
L'organisation interne du Comité	2 heures	400 € HT
La représentation au Conseil d'administration	1 heure	200 € HT
Le rôle du CSE en l'absence de délégué syndical	3 heures	600 € HT
Les enjeux autour de la BDES	1 heures	200 € HT
L'accord d'entreprise sur la BDES	1 heures	200 € HT
Le panorama des nouvelles mesures intéressant les relations collectives	2 heures	400 € HT
La mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi	4 heures	800 € HT
Les nouveaux accords (<i>de performance collective, de rupture conventionnelle collective</i>)	2 heures	400€ HT

Pour organiser une formation sur mesure, il vous suffit de nous transmettre les thèmes souhaités par e-mail à l'adresse contact@livingstoneexpertce.fr ou de nous contacter par téléphone au 01 45 15 90 90.

Annexes



Identité de
l'expéditeur et
coordonnées

Adresse du
destinataire

Date

Par LRAR n°

Objet : Demande d'autorisation d'absence pour suivre un stage de formation économique

Chère Madame, Cher Monsieur,

Par la présente je vous saurais gré de bien vouloir m'autoriser à m'absenter du XX au XX afin de pouvoir suivre un stage de formation économique d'une durée de XX jours conformément aux dispositions des articles L2315-63 et R2315-17 du Code du travail.

A titre informatif, ce stage de formation sera assuré par le cabinet Livingstone Expert CSE sis 89 Rue Marat 94200 Ivry-Sur-Seine (01.45.15.90.90) organisme de formation dûment habilité par GCL Blaye sous le n° 72-33-08866-33.

Le coût pédagogique de ce stage qui s'élève à XX € ainsi que les frais de déplacement et de séjour seront pris en charge par le budget de fonctionnement du CSE.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Identité de
l'expéditeur et
coordonnées

Adresse du
destinataire

Date

Par LRAR n°

Objet : Demande d'autorisation d'absence pour suivre un stage de formation en santé, sécurité et conditions de travail

Chère Madame, Cher Monsieur,

Par la présente je vous saurais gré de bien vouloir m'autoriser à m'absenter du XX au XX afin de pouvoir suivre un stage de formation en santé, sécurité et condition de travail d'une durée de XX jours conformément aux dispositions des articles L2315-18 et R2315-17 du Code du travail.

Ce stage de formation sera assuré par XXX sis XXX organisme de formation dûment habilité par XXX sous le n° XX

Conformément aux dispositions des articles R2315-20 et suivants du Code du travail, je vous remercie de bien vouloir prendre en charge dans les conditions et limites fixées par décret ou par accord en date du XXX les dépenses suivantes :

- Le coût pédagogique de la formation qui s'élève à XXX €
- Les frais de déplacement qui s'élèvent à XXXX €
- Les frais de séjour qui s'élèvent à XXX €

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



livingstone
Expert CSE

Expertise
Comptable



Audit
& Conseil